

Bulletin sur le droit du franchisage d'octobre 2017

20 OCTOBRE 2017 8 MIN DE LECTURE



Le Bulletin d'Osler sur le droit du franchisage présente des mises à jour législatives, des observations sur des affaires récentes, une foire aux questions, ainsi que des nouvelles au sujet de notre équipe. Dans cette édition, nous explorons les modifications proposées aux mesures législatives sur les franchises en Ontario et l'incidence des modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur les systèmes de franchise. Nous nous pencherons également sur deux affaires dans lesquelles des franchiseurs peuvent être tenus responsables des employés de leurs franchisés. Dans notre FAQ, nous poursuivons notre série d'examen des préoccupations courantes de ceux qui envisagent d'offrir des franchises au Québec.

SECTIONS

- [Mesures législatives](#)
- [Le franchisage dans les tribunaux](#)
- [Québec](#)
- [Foire aux questions – le franchisage au Québec](#)
- [Félicitations](#)

Mesures législatives

L'Ontario présente des modifications aux mesures législatives sur les franchises *Dominic Mochrie, Sarah McLeod* Les franchiseurs de l'Ontario pourraient bientôt avoir la vie plus facile. Des modifications seront bientôt apportées à la *Loi Arthur Wishart*. [Pour en savoir plus](#)

Franchiseurs, veuillez noter : les modifications proposées au traitement fiscal des sociétés fermées peuvent enlever de la souplesse aux systèmes de franchises *Dov Begun, Paul Kotschorek* Les modifications apportées à l'exonération à vie aux gains en capital et à la répartition du revenu pourraient réduire la souplesse de certains systèmes de franchise. [Pour en savoir plus](#)

[Haut de page](#)

Le franchisage dans les tribunaux

La Cour d'appel de l'Ontario rejette l'argument de « décision éclairée » invoqué contre la résolution d'un contrat dans l'affaire *Mendoza Jennifer Dolman, Sarah McLeod* La Cour d'appel de l'Ontario maintient le statu quo dans l'affaire *Mendoza v. Active Tire & Auto Centre Inc.*, confirmant ainsi que les franchiseurs n'ont pas de jeu en matière de divulgation relative aux franchises. [Pour en savoir plus](#)

Un franchiseur peut-il être tenu responsable de discrimination contre l'employé d'un franchisé? *Dominic Mochrie, Paul Kotschorek* En l'espèce, le B.C. Human Rights Tribunal a reconfirmé que le fait d'être franchiseur ne constitue pas une défense pleine et entière en réponse à une plainte pour discrimination déposée par un employé d'un franchisé. [Pour en savoir plus](#)

[Haut de page](#)

Québec

La Cour d'appel du Québec confirme une action collective pour fausses représentations contre un franchiseur *Éric Préfontaine, François Laurin-Pratte* Le jugement de la Cour d'appel dans l'affaire *Ameublements Tanguay inc. c. Cantin* constitue une nouvelle mise en garde aux franchiseurs ayant une présence au Québec. Les franchiseurs doivent s'assurer que leur statut est bien compris des clients de leurs franchisés. [Pour en savoir plus](#)

La Cour suprême du Canada confirme la validité des contrats perpétuels *Éric Préfontaine, François Laurin-Pratte* La perpétuité est une longue période. Les parties doivent s'assurer que leurs intentions sont clairement consignées dans leurs ententes. [Pour en savoir plus](#)

L'importance de signer une entente de franchise appropriée *Éric Préfontaine, François Laurin-Pratte* Ne le faites pas : l'affaire *Duchesneau c. Gestion Milsa inc.* donne un autre enseignement concernant le fait d'ouvrir une franchise avant d'avoir signé un contrat. [Pour en savoir plus](#)

Un franchisé est-il un employé? *Éric Préfontaine, Frédéric Plamondon, François Laurin-Pratte* Ce n'est pas parce qu'on l'appelle « franchise » que c'est le cas. La Cour d'appel du Québec conclut à une relation d'emploi aux termes du *Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics*. [Pour en savoir plus](#)

[Haut de page](#)

Foire aux questions – le franchisage au Québec

Les franchiseurs qui veulent étendre leurs activités au Québec doivent tenir compte des différences clés dans le modèle de franchisage afin de pouvoir puiser dans ce marché potentiellement lucratif et d'éviter les questions juridiques.

Visualisez nos réponses aux questions suivantes :

1. Puis-je utiliser un seul contrat de franchisage ou un contrat type avec tous mes franchisés du Québec?
2. Si mon entente de franchise est un contrat d'adhésion, que faut-il pour qu'une clause soit déclarée abusive?

[Haut de page](#)

Félicitations

Allocutions

À venir

Le 40^e forum annuel sur le franchisage de l'American Bar Association, Palm Desert, Californie, du 18 au 20 octobre 2017.

- Andraya Frith présentera les « Canadian Fundamentals of Franchising ».

La 17^e conférence annuelle sur le droit du franchisage de l'Association du Barreau de l'Ontario, Toronto (Ontario), le 16 novembre 2017.

- Dominic Mochrie présentera « Rise of the Machines: Advising Franchisors on Implementing Technology ».
- Evan Thomas présentera « Annual Legal and Legislative Update ».

Passées

Journée du droit de l'Association canadienne de la franchise, Toronto (Ontario), septembre 2017.

- Christine Jackson coprésidait le congrès.
- Andraya a animé une table ronde sur « Mitigating Joint Employer Risk Through the Franchise Agreement ».
- Jennifer Dolman a présenté : « The Last Word on Franchise Law: Lessons for Businesses Arising from Canadian Appellate Court Decisions ».

Le 50^e symposium juridique de l'International Franchise Association, à Washington, DC, du 7 au 9 mai 2017.

- Andraya a présenté : « Ch-Ch-Ch-Changes: Implementing System Changes, Upgrades and New Directions Under Existing Franchise Agreements ».
- Dominic a présenté : « Reddit and Weep? Protecting Your Brand and Reputation on Social Media – A Continuum of Approaches from Engagement to Litigation ».

Programmation des dîners de l'Association du Barreau de l'Ontario, Toronto (Ontario), le 12 avril 2017.

- Dominic a présenté : « Disclosing in an AllStar World: Should Franchisors Change their Disclosure Practices? »

Médias

Jennifer a été interviewée et citée dans : « Ontario confirms test for rescission », *Lexpert*, juillet/août 2017.

Jennifer a été interviewée et citée dans : « Ruling strict about document disclosure », *Law Times*, le 19 juin 2017.

Jennifer a été interviewée et citée dans : « Cross-border Franchising », *Lexpert's U.S./Canada Cross-Border Guide – Corporate*, le 9 juin 2017.

Reconnaissance

Acritas Stars™, 2017

- Jennifer est reconnue en tant qu'avocate étoile (Star Lawyer).
Best Lawyers in Canada, 2018
- Andraya, Christine, Dominic, Gillian Scott, Jennifer et Larry Lowenstein sont reconnus dans le domaine du droit du franchisage.
Best Lawyers in Canada, 2017
- Andraya a été nommée « avocate de l'année » dans le domaine du droit du franchisage.
Chambers Canada: Canada's Leading Business Lawyers, 2018
- Andraya, Dominic et Jennifer sont reconnus dans le domaine du franchisage : Andraya et Jennifer se classent dans la première tranche, et Dominic se classe dans la deuxième tranche.
- L'équipe de droit du franchisage se classe dans la première tranche.
Chambers Global: The World's Leading Lawyers for Business, 2017
- Andraya est l'un des deux avocats canadiens qui se sont classés individuellement comme avocats de premier plan en droit du franchisage.
- Osler s'est distingué en droit du franchisage (quatrième tranche).
Franchise Times, 2011-2017
- Dominic, Gillian et Jennifer sont reconnus comme « Legal Eagles » par leurs pairs nord-américains en droit des franchises, dans l'examen annuel de leur travail en droit du

franchisage, dans le *Franchise Times*.
Expert Guide to the Leading U.S./Canada Cross-Border Corporate Lawyers in Canada, 2017

- Andraya, Dominic et Jennifer sont reconnus dans le domaine du droit du franchisage.
The Canadian Legal Expert Directory, 2017
- Andraya, Dominic et Jennifer comptent parmi les avocats « les plus fréquemment recommandés dans le domaine du droit du franchisage » – *Franchisor*
- Colin Feasby et Gillian comptent parmi les avocats recommandés à maintes reprises dans le domaine du droit du franchisage – *Franchisor*
Who's Who Legal Canada – Franchise and *Who's Who Legal Franchise*, 2017
- Andraya, Dominic, Gillian et Jennifer sont reconnus comme avocats de premier plan.
Who's Who Legal Thought Leaders: Franchise 2017

- Jennifer est nommée experte.

Soutien à la communauté juridique

- Jennifer poursuit ses fonctions de présidente de la section du droit du franchisage de l'Association du Barreau de l'Ontario pour l'exercice 2017-2018.

Publications

Jennifer participe à « Franchise 2017 : Roundtable » du Who's Who Legal.

Andraya, Dominic et Paul Kotschorek ont cosigné : « Some good news for franchisors, but not out of the woods: Ontario's proposed changes to employment and labour laws could still impact franchising », Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., le 5 juin 2017.

Andraya, Dominic et Paul ont cosigné : « Ontario releases Changing Workplaces Review Final Report: Franchising gets more than it bargained for », Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., le 24 mai 2017.

Dominic a cosigné : « Reddit and Weep? Protecting Your Brand and Reputation in Social Media – A Continuum of Approaches from Engagement to Litigation », qui a été présenté au 50^e symposium juridique de l'International Franchise Association, du 7 au 9 mai 2017.

[Haut de page](#)